



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 14/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 05/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	29	0	29	0
LB/TD N° 2026/31	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose dans son premier alinéa que : « *Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation* » ;

Vu la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du Conseil de son droit sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée ;

Vu la délibération du 07 avril 2026 qui vient d'être adoptée par laquelle le Conseil a déterminé les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ;

2026-80



Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;

Considérant la volonté de la municipalité de faciliter l'exercice du mandat des élus qui la composent ;

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur pour la formation des élus de la commune d'Épernon tel qu'annexé à la présente délibération.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le règlement intérieur pour la formation des élus de la commune d'Épernon tel qu'annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à Épernon,

le 28 avril 2026



Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN

Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.